



## Absences/pause trop longues

Par **simi**, le **02/01/2013** à **11:51**

Bonjour

Une de mes vendeuses arrive regulierement 5 minutes en retard et surtout prend des pauses à rallonge:

Elle retravaille un jour par semaine plus de 7H: sur le planning des bien mentionné la pause obligatoire de 20 minutes. D'habitude elle prend au minimum 25 minutes (pause toilette).

Depuis environ 3 semaines ca devient 30 minutes et aujourd'hui 39. Avec un retard de 20 minutes mais elle a appeller pour prevenir. Tout en sachant qu'elle va refaire une pause toilette vers 11H 30

Question:

\_ Je sais que je peux lui retirer les 20 minutes du retard de la paie. J'ai une camera cela peut il regler la question par rapport à l'heure d'arrivée?

- Pour le quart d'heure de pause indus puis je le lui deduire en absence injustifiée?

Merci d'avance car vos conseils sont nous sont tous bien precieux et tres utiles.

Par **P.M.**, le **02/01/2013** à **12:20**

Bonjour,

Je vous rappelle que comme employeur, vous disposez du pouvoir disciplinaire mais qu'une sanction ne peut pas être pécuniaire...

Il est évident que quand une salariée n'est pas présente à son travail, elle n'a pas à être payée même si c'est dû à un retard...

Par ailleurs, il faudrait savoir si la vidéosurveillance a été déclarée à la CNIL et si la salariée en a été avertie individuellement pour que vous puissiez l'utiliser pour la sanctionner...